

COMMUNE DE SAINTE-VERTU
COMMUNES D'AIGREMONT – LICHERES-PRES-AIGREMONT - SIAEP D'ANNAY - MOLAY
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINTE-VERTU - RÉUNION DU 21 février 2023
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ – ADHÉSION SIAEP
PRÉSENTATION EP - AVP
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Organisme	Participant	Qualité	Courriel
SAINTE-VERTU	M Christophe CHEYSSON	Maire	mairie-ste-vertu@wanadoo.fr
AIGREMONT	M Frédéric MONTREYNAUD	Maire	mairie-aigremont89@orange.fr
LICHERES-PRES-AIGREMONT	M Olivier FARAMA	Maire	licheres.pres.aigremont.mairie@wanadoo.fr
Siaep ANNAY – MOLAY	M Jean-Marie MAURICE Mme Claudine MANIGAULT	Président Maire de Molay	mairie-annay-sur-serein@orange.fr
SPEE	Delphine PARE	Maître d'œuvre	delphine.pare@spee21.fr
PHILIPPE CANAULT CONSULTING	Philippe CANAULT	Consultant	phkno@hotmail.fr

Présentation EP – AVP :

Delphine PARE détaille le tracé de l'Interconnexion entre le SET au niveau de la commune d'Yrouerre et le SIAEP d'Annay – Molay puis de Sainte-Vertu.

En grande majorité ce tracé empruntera les Routes départementales RD86 et 45, les routes communales et chemins ruraux ; seule une parcelle « privée » au niveau d'Yrouerre devrait être traversée [ZM 0016]

Pour alimenter chaque collectivité, il est prévu, en plus du compteur général au départ, un compteur avec pose d'un clapet anti-retour côté SET :

- 1 pour le Siep d'Annay - Molay,
- 1 pour Sainte-Vertu,
- 1 pour Aigremont,
- 1 pour Lichères-près-Aigremont au niveau de la ferme de la Charbonnière.

Mélanges :

Afin de pouvoir assurer un mélange entre l'eau du SET et l'eau de la source Saint-Blaise du Siaep d'Annay – Molay, un nitrate-mètre sera installé au niveau de la source ; il en est de même pour le Puits des Saumonts. Sera à définir, l'emplacement du nitrate-mètre pour l'eau du SET.

Delphine PARE a rencontré un agent de SUEZ pour étudier l'approvisionnement du réservoir d'Yrouerre depuis le Petit Béru ; il sera nécessaire de « renforcer » les pompages des réservoirs des Brios et de Bois-Mathieu.

Rappel : en cas de mélange, un agitateur doit être installé dans un réservoir (une bêche) pour éviter des strates de qualité différente.

Alimentation des fermes (commune d'Annay-sur-Serein)

Un dossier spécifique sera établi par SPEE ; l'AESN ne subventionnant pas les réseaux de distribution :

- les fermes de l'Affichot Haut et Bas, du Puits de la Loge et du Petit Gounod pourront être alimentées par la canalisation d'Interconnexion,
- la ferme des Châtaigniers pourra l'être depuis le réseau du SET (ferme de la Charité)

COMMUNE DE SAINTE-VERTU
COMMUNES D'AIGREMONT – LICHERES-PRES-AIGREMONT - SIAEP D'ANNAY - MOLAY
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINTE-VERTU - RÉUNION DU 21 février 2023
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ – ADHÉSION SIAEP
PRÉSENTATION EP - AVP
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Lettre Subvention AESN :

Le Président du Siaep et des trois communes ont reçu une lettre de l'Agence de l'Eau Seine Normandie rappelant que les subventions sont soumises à plusieurs critères et notamment que les rendements des réseaux soient > à 70 %.

Les schémas directeurs avaient montré des rendements « faibles » et en tout cas < 70 % ;

Delphine PARE demande que chaque collectivité lui donne les volumes produits et vendus pour recalculer les rendements et montrer qu'ils sont « bien meilleurs » actuellement.

Financement :

M MAURICE a eu contact avec une représentante de la Caisse des Dépôts ; des prêts peuvent être envisagés sur des périodes assez longues et à priori sans intérêt ; Philippe CANAULT indique que le sujet devrait être abordé par la secrétaire générale de la Préfecture.

Le prêt sera à formaliser après le résultat de la consultation des entreprises de travaux et le taux effectif des subventions.

Le montant total de l'opération est de l'ordre de 1 917 000 € HT.

Adhésion au Syndicat des Eaux d'Annay - Molay

M CHEYSSON rappelle qu'un groupement de commandes « gère » l'opération d'Interconnexion avec le SET ; la commune de Sainte-Vertu étant coordonnateur du groupement.

Dès que les travaux seront terminés, la gestion par le groupement de commandes semble « lourde » pour la commune de Sainte-Vertu ; l'adhésion des communes au syndicat d'Annay – Molay, est acceptable par la Préfecture selon l'entrevue de décembre 2022 et la lettre du bureau des collectivités locales du 4 janvier.

« Le périmètre du syndicat s'étendrait sur les territoires de la communauté de communes de Chablis, Villages et Territoires ainsi que celle du Serein à compter du 1^{er} janvier 2026 et pérenniserait cette compétence eau potable. »

« Les deux communautés de communes deviendraient à compter de cette date membres du syndicat par représentation-substitution »

Conséquences pour les communes :

- Transfert des actifs (ouvrages, réseaux, budget du service Eau potable) et du passif (emprunt, dettes, ...) - article [L. 1321-1](#) et suivant du CCTG
- Transfert des personnels attachés au service - Article L5211-4-1 du CCTG,
- Les communes ne peuvent plus faire de travaux d'eau potable, c'est le syndicat et son comité syndical qui décident des travaux à effectuer.
- Nota : de toute façon, à compter du 1^{er} janvier 2026, les CC se substituent aux communes et décident !

COMMUNE DE SAINTE-VERTU
COMMUNES D'AIGREMONT – LICHERES-PRES-AIGREMONT - SIAEP D'ANNAY - MOLAY
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

COMMUNE DE SAINTE-VERTU - RÉUNION DU 21 février 2023
AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ – ADHÉSION SIAEP
PRÉSENTATION EP - AVP
RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conséquences sur le prix de l'eau

C'est le comité syndical composé des délégués qui votera le budget et établira le prix de l'eau de l'ensemble des abonnés avec un prix unique :

- Partie forfaitaire, représentant les Investissements + mise à disposition du compteur, ...; cette partie forfaitaire ne peut « dépasser » 40 % le prix total calculé pour 120 m³
- Partie au volume vendu et compté

Pour 120 m³ : Partie fixe + (Partie au m³ * 120) ; Partie fixe ≤ = 40 % de ce montant,

Pour estimer le « futur » prix de l'eau du Syndicat avec les nouvelles communes, j'aurai besoin pour chacune y compris le syndicat:

- des comptes de gestion des 3 dernières années - recettes, dépenses, amortissements techniques, prêts en cours [annuités, durée restante, ...]
- les dépenses non encore facturées,
- le prix de l'eau pour chaque année : partie fixe et au m³,
- les volumes vendus, le nombre d'abonné
- les participations, si elles existent, du budget général au budget du service de l'eau,
- le personnel «attaché » au service avec le nombre d'heure et le coût annule charges comprises ainsi que le statut (fonctionnaire, contractuel)

En pièce jointe :

- modèle de procès verbal de transfert,
- tableau de données financières

Le Consultant, 6 mars 2023

Philippe CANAULT